Comité local de suivi

CRÉTACÉ 4000

Compte rendu de la réunion du 5 décembre 2014

Le 5 décembre 2014, à 14h00, à l'hôtel de la communauté de communes de Lacq, s'est tenue la réunion du comité local de suivi (CLS) des injections d'effluents dans la structure dite "Crétacé 4000", sous la présidence de M. Franck Métras, président honoraire de l'université de Pau et des pays de l'Adour.

*****

Participants :

- DREAL Aquitaine :	Nordine AÏ TALI
- Société GEOPETROL :	Stéphane LANOIX , Benoît GRILLON, Benoît HERRRAN
- Société SOFERP (TEPF) :	Pierre VALETTE, Gilles HELSCHGER, Bernard ESPAGNE
- Société ARKEMA Mont :	Philippe TRYOËN
- Société ARKEMA Lacq-Mourenx :	Pierre-Henri CHRETIEN
- Société SOBEGI :	Mario GAGLIARDI
- CCI Pau Béarn :	Monique DAUDE
- CCLO :	Jean-Pierre DUBREUIL, Sylvie BROUAT

M. Franck METRAS ouvre la séance à 14 heures.
Il présente l'ordre du jour rappelé ci-dessous :

- Cadre réglementaire
- Suivi des effluents injectés
- Opérations sur les puits d'injection
- Perspectives

Par ailleurs M METRAS rappelle que la mission du comité est de s'informer de l'évolution des injections, de leur suivi scientifique et technique, et de toute évolution du contexte dans lequel les injections sont réalisées.
Le président évoque l'intérêt pour la technologie « super critique » appliquée au traitement des effluents, en rappelant l'historique des recherches locales effectuées à l'origine avec le soutien de l'APESA. Il précise que si ces expérimentations n'avaient pas rencontré de succès à l'époque la technique a évolué, et il évoque le projet industriel aujourd'hui porté par INNOVEOX qui doit être examiné avec bienveillance.

Ensuite le procès verbal de la réunion précédente est adopté par les membres du comité.

1) **Cadre réglementaire**

M.AÏT ALI développe les évolutions administratives et réglementaires intervenues depuis le dernier comité de février 2014.

CODERST de février 2014 relatif à la présentation d'un projet d'arrêté préfectoral transférant de TEPF à Geopetrol le bénéfice de l'autorisation d'injecter les effluents industriels en C4000, ce projet ayant reçu un avis favorable du CODERST.

CSPRT du 25 février 2014 qui a été l'occasion de la présentation du bilan quinquennal pour la période 2007 à 2012 ainsi que la demande de changement de bénéficiaire de l'autorisation d'injection portée par Geopetrol. Sur le bilan quinquennal le CSPRT note que les volumes cumulés des effluents injectés dans C 4000 depuis 40 ans représentent moins de 1 % du volume poreux du gisement. Par ailleurs l'expertise du BRGM montre l'absence d'impact de ces injections sur les matrices.
En ce qui concerne la demande de changement d'exploitant pour les injections les débats ont

porté sur l'appréciation des capacités techniques et financières de Geopetrol à assumer les obligations de l'exploitant. Considérant qu'il n'appartenait pas au CSPRT de formuler un avis sur les capacités financières Geopetrol, l'avis finalement formulé n'a porté que sur la capacité technique du demandeur. Le CSPRT a repris les propositions de la DREAL et s'est prononcé favorablement par rapport à la demande de changement d'exploitant.

Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) de mai 2014, qui a prononcé un avis consultatif dans le cadre de la demande de mutation du titre minier (Lacq et Lacq nord) de TEPF au profit de Geopetrol. Cette demande de mutation impliquant de fait le changement d'exploitant du bénéficiaire de l'autorisation d'injection, le CGIET a formulé un avis favorable à la demande de mutation.

Décision ministérielle du 10 octobre 2014, accordant la mutation du titre minier Lacq et Lacq nord au profit de la société Geopetrol.

Arrêté préfectoral du 14 novembre 2014 accordant à Geopetrol l'autorisation d'injecter des effluents industriels. En plus du changement d'exploitant cet arrêté :

- réduit le nombre d'entreprises pouvant injecter leurs effluents en C4000 (article 1),
- réduit le débit journalier injectable pour le porter de 1000 à 500 m3/j (article 3),
- modifie les prescriptions concernant le contrôle des effluents en précisant l'origine des valeurs de référence utilisées pour la comparaison de la qualité des effluents (article 4),
- impose la réalisation de test d'injectivité (article 5),
- et supprime la nécessité d'une présentation du bilan quinquennal au CSPRT à sa demande.

Mme BROUAT s'interroge sur le fonctionnement du CLS à savoir si ce comité a vocation à être maintenu.

M METRAS précise que le fonctionnement du CLS a fait l'objet d'une mise à jour du règlement intérieur en date du 12 février 2014 qui maintient le principe de deux réunions annuelles et qui renouvelle également l'objectif d'examiner le rapport d'exploitation annuel et quinquennal récapitulant :

- les injections effectuées,
- les analyses et contrôles réglementaires,
- les incidents survenus et anomalies constatées ainsi que les mesures prises pour y remédier.

2) **Suivi des effluents injectés**

Le bilan des injections est présenté par M LANOIX.
Sur un point quantitatif les effluents injectés sont en baisse constante de 50 % par rapport à l'année 2006.
M METRAS rappelle qu'en 2002 quand la consultation publique avait été faite à la mairie de Lacq à l'initiative du préfet, cette consultation n'avait pas de caractère obligatoire. L'enjeu de cette consultation était notamment d'apporter des réponses quant au risque que le recours à C4000 n'apparaisse comme la solution la plus simple et la plus immédiate pour les industriels. La demande d'Arkema Mont d'avoir accès à C4000 et qui depuis 2006 n'est pas satisfaite illustre bien que dans la pratique le recours à C4000 n'est pas systématique et ne peut donc être considéré comme un "produit d'appel".
L'évolution à la baisse des rejets est expliquée par Geopetrol par les efforts de limitation faits par les industriels pour réduire leurs émissions ainsi que par la baisse d'activité de la chaîne de traitement de soufre. Les volumes injectés liés au traitement du gaz et du soufre par TEPF sont passés de 152 000 m^3 en 2007 à 93 000 m^3 en 2013 (dernière année d'exploitation) alors que les perspectives en 2014 pour les eaux de condensation de gisement (minier + UTG) devraient se situer à 20 000 m^3/an.
Toutes origines confondues Geopetrol extrapole pour 2014 un volume injecté de 90 000 m^3.

M METRAS rejoint plusieurs intervenants dans leur demande d'obtenir pour le bilan annuel présenté au prochain CLS, des informations avec le même niveau de détail que celui

précédemment fourni dans les rapports annuels.

Sur un point qualitatif les effluents injectés sont amenés à évoluer significativement en proportion avec la baisse des volumes d'effluents liés à la chaîne du traitement du gaz, ces derniers jouant un rôle de dilution, les effluents aujourd'hui injectés sont plus concentrés. Par ailleurs les effluents d'Arkema se caractérisent à Lacq par une tendance à la baisse du pH liée aux difficultés de neutralisation et à la disparition des eaux sodées de SOBEGI (ex-TEPF). Cependant cette diminution du pH est limitée en tête de puits par le mélange avec les effluents issus de la plate-forme ChemPole 64.

3) **Opérations sur les puits d'injection**

M LANOIX revient sur les travaux effectués sur les puits depuis le dernier bilan, pour indiquer qu'aucun travail lourd d'entretien n'a été nécessaire sur la période.
Les travaux significatifs concernent les interventions sur des bouchages de filtres dont l'augmentation est attribuée aux démarrages des nouvelles installations de Lacq depuis le dernier trimestre 2013. Trois filtres ont été rajoutés, un sur le réseau au départ de la plate-forme de Induslacq et un sur chaque tête de puits LA102 et LA109. La taille des filtres n'a pas été modifiée; elle permet de maintenir les capacités d'injectivité du gisement.
Geopetrol rappelle que son programme de surveillance et de maintenance est inspecté par l'administration. Ce programme comprend notamment des contrôles par gammagraphie et par ultrasons où aucune anomalie mettant en cause l'intégrité des installations n'a été détectée, ni de pertes d'épaisseur ni de défauts notables.

4) **Perspectives**

Mme Brouat s'étonne que Geopetrol présente le bilan des injections à la place de TEPF, et souhaite savoir depuis quand Geopetrol est devenu l'exploitant de C4000.
M LANOIX distingue la situation administrative avec la décision ministérielle du 10 octobre dernier qui fait de Geopetrol le nouvel exploitant et la situation contractuelle avec TEPF qui a été entérinée au 1er décembre dernier.

Mme BROUAT souhaite savoir si le travail de recherche de solution alternative va être poursuivi et être présenté au CLS.

M METRAS rappelle le contexte des études confiées par TEPF au PERL et revient sur les conclusions de ces études précisant qu'elles n'avaient pas montré dans le contexte actuel l'existence de solutions alternatives. Il revient toutefois sur la nécessité pour les industriels de rechercher des solutions de limitation des volumes injectés.

Le débat s'ouvre ensuite sur l'accès des effluents d'Arkema Mont à C4000, M METRAS rappelant que cette question est en suspens depuis 2006.
M. TRYOEN (Arkema Mont) confirme l'enjeu pour l'usine de Mont de pouvoir injecter en C4000 les eaux sodées, et notamment le risque économique en cas de défaillance de la filière papetière.
M. AÏT ALI rappelle que TEPF avait souhaité temporiser la demande d'Arkema Mont, souhaitant clarifier le régime des responsabilités. Il convient pour Arkema de prendre contact avec Geopetrol afin de savoir si Geopetrol souhaite porter sa demande.
TEPF indique que la capacité de C4000 est largement compatible avec les volumes d'Arkema Mont qui pourraient être injectés. D'un point de vue technique il convient cependant de vérifier que ces effluents sont compatibles avec la matrice et que tout risque de colmatage soit écarté. Les études passées tendant à démontrer la compatibilité des effluents d'Arkema Mont avec la matrice, sont à actualiser notamment en raison du taux de dilution des effluents qui a considérablement diminué depuis fin 2013 et la configuration LCC30 sur la plate-forme Induslacq.

Le CLS marque son intérêt pour relancer la réflexion et étudier la compatibilité des effluents

d'Arkema Mont

M CHRETIEN souhaite des explications sur les raisons nécessitant d'alterner l'injection entre les puits LA102 et LA109.
TEPF explique que cette contrainte s'est accentuée depuis la configuration LCC30 de la plate-forme Induslacq et la baisse des débits d'injection qui s'en est suivie. Aujourd'hui le débit à injecter est proche du débit minimum d'injection des puits, il devient nécessaire d'augmenter la fréquence d'utilisation des puits pour éviter tout risque de montée en pression au niveau de la tête de puits, qui complexifierait l'utilisation du puits

M METRAS rejoint plusieurs intervenants dans leur demande d'obtenir les éléments présentés en comité avant la réunion afin de préparer celle-ci, ce qui n'a pas été le cas. Demande est faite à Geopetrol pour que les documents transmis au prochain CLS soient plus explicites pour un large public, avec un effort rédactionnel pour vulgariser les documents de travail.

M METRAS souhaite revenir sur la technique d'oxydation supercritique portée localement par la société INNOVEOX, il estime qu'il serait utile pour le CLS puisse prendre connaissance de cette technologie.

Lors d'une précédente réunion le président avait attiré l'attention des membres du CLS sur le développement de la technologie de traitement de rejets aqueux par combustion super critique au sein d'une unité industrielle de la Société INNOVEOX installée à Arthez. M METRAS est allé la visiter, à l'invitation du PDG M Lépine, et a pu constater les avancées réalisées dans ce type de traitement. En visitant par la même occasion l'usine CITBA – qui a construit cette unité et l'accueille sur son site – il a pu voir en cours de construction une nouvelle unité destinée à La Réunion. Enfin, il a appris récemment par Mr Lépine ce que confirme la DREAL, que l'unité d'Arthez allait pouvoir être transplantée sur le complexe de Lacq. M METRAS se satisfait de cette situation, car il est persuadé que cette technologie a de l'avenir d'autant qu'elle peut s'appuyer sur des activités de R§D développées à Bordeaux au sein d'un Institut du CNRS : l'ICMCB.
Nous devons d'autant plus nous réjouir du développement de cette technologie sur le sud de l'Aquitaine qu'une première tentative avait eu lieu dans les années 2000, sur un pilote également construit par CITBA, mais qui avait finalement échouée faute de financement en dépit des efforts faits par l'APESA et le SYMPESA pour la sauver.

Une visite des installations actuellement localisées sur le site de la société SITBA à Arthez de Béarn est proposée aux membres du comité et acceptée par ces derniers.
La DREAL est chargée de l'organisation de cette visite.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et lève la séance à 16 heures.

La prochaine réunion du comité local de suivi aura lieu 27 mars 2015 à 14 heures dans la salle de la Flamme à la communauté des communes de Lacq-Orthez.

L'ordre du jour sera indiqué dans la convocation.

****